

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00553

Numéro SIREN : 819 150 293

Nom ou dénomination : A.H.P.R

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2019 sous le numéro de dépôt B2019/000686

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/000686**
n°de gestion : **2016B00553**
n°SIREN : **819 150 293 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 21/01/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.H.P.R - Société par actions simplifiée
32 galerie de L'arlequin 38100 Grenoble -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1421299

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>A . H . P . R</u>										Néant ☐																	
Adresse de l'entreprise <u>32 GALERIE DE L ARLEQUIN 38100 Grenoble</u>																											
SIREN <u>8 1 9 1 5 0 2 9 3</u>																											
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>1 0</u>																	
<table border="1"> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">Brut</th> <th colspan="2">Amortissements-Provisions</th> <th colspan="2">Net</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">1</th> <th colspan="2">2</th> <th colspan="2">3</th> </tr> </table>														Brut		Amortissements-Provisions		Net				1		2		3	
		Brut		Amortissements-Provisions		Net																					
		1		2		3																					
ACTIF																											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																						
		Autres *	014		016																						
	Immobilitisations corporelles *		028	3 000	030	626	2 374																				
	Immobilitisations financières * (1)		040		042																						
	Total I (5)		044	3 000	048	626	2 374																				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																						
		Marchandises *	060		062																						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	15 000	070		15 000																				
		Autres* (3)	072	61 045	074																						
	Valeurs mobilières de placement		080		082																						
	Disponibilités		084	4 817	086		4 817																				
	Charges constatées d'avance*		092		094																						
Total II		096	80 862	098		80 862																					
Total général (I + II)		110	83 862	112	626	83 236																					
PASSIF																											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120	100																				
	Écarts de réévaluation					124																					
	Réserve légale					126	10																				
	Réserves réglementées*					130	2 571																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)					132																					
	Report à nouveau					134																					
	Résultat de l'exercice					136	26 418																				
	Provisions réglementées					140																					
	Total I					142	29 102																				
Provisions pour risques et charges					Total II	154																					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156																					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164																					
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166	41 624																				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)					172	12 510																				
	Produits constatés d'avance					174																					
Total III					176	54 134																					
Total général (I + II + III)					180	83 236																					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	3 000																			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	46 931	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Carbe a b a l'original

AT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A . H . P . R

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210			
	Production vendue	Biens	215		214			
		Services*	217		218	121 743		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	121 743		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	26 727		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	49 188		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244			
	Rémunérations du personnel*				250	14 478		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	666		
	Dotations aux amortissements*				254	626		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	91 685	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	30 058		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347		348	300			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	3 640		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	26 418		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	26 418	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 640			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990				
	Dont divers		Investissements outre-mer	344		350		
	ZFA (44. quaterdecies)	345						
	Crédance due au report en arrière du déficit			346				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	30 058	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	30 058	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Cette copie a été faite par 

SASU AHPR
32 Galerie de l'arlequin
38100Grenoble
Siret : 81915029300010

PROCÈS-VERBAL
(Décisions de l'associé unique du 16 Octobre 2018)

Monsieur Ahmed ADJMI

L'an deux mille Dix huit, le seize Octobre à Grenoble,

L'actionnaire de la société SASU AHPR au capital de 100€ Ahmed ADJMI, demeurant au 32 Galerie de l'arlequin – 38100Grenoble, s'est réuni à Grenoble, en assemblée ordinaire sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etait Présent :

- Monsieur Ahmed ADJMI
Demeurant 32 Galerie de l'arlequin – 38100 Grenoble
Titulaire de 100 parts,

L'assemblée est présidée par Monsieur Ahmed ADJMI, associé-Président.

Il constate que l'associé présent possède 100 parts sociales, soit la totalité des parts sociales et, qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, Quitus de la gérance,
- Affectation des résultats de l'exercice.

Après réflexion, le président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par 30058 Euros de bénéfice. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée

DEUXIÈME DÉCISION

Les comptes faisant apparaître 30 058 € de bénéfice, l'associé unique décide de l'affecter de la manière suivante :

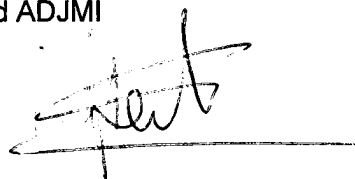
-30058 euros au compte « autre réserve»

TROISIÈME DÉCISION :

L'associé unique déclare qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Le gérant,
Ahmed ADJMI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Adjmi', with a long horizontal stroke extending to the right.